

05 JUL. 2011

GEOSAN S.A.

Att. Monsieur L. Herinckx

Square Docteur J. Joly, 4

B-1040 BRUXELLES

Mail : laurent.herinckx@geosan.be

BULLETIN D'ANALYSE AW-194817

Page 1 sur 2

Résultats d'analyses de : 11 échantillons de Matériaux.

Prélevés et conditionnés par : vos soins.

N. réf. projet : GASB 11.11961

Début des analyses (B) couvertes par l'agrément du SPF
(ECO.F/AV-As/002 – microscopie optique)

<u>Référence(s)</u> <u>échantillon(s) SGS</u>	<u>Vos références</u>	<u>Résultat(s)</u>	<u>Variété(s) d'amiante</u>
001	001 calorifuge 1	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
002	002 calorifuge 2	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
003	003 dalle faux plafond	Négatif	/
004	004 calorifuge 3	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
005	005 calorifuge 4	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
006	006 calorifuge 5	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
007	007 calorifuge 6	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
008	008 menuiserit	POSITIF	CHRYSTILE
009	009 frottis	POSITIF	CHRYSTILE - AMOSITE
010	010 tablette de fenêtre	POSITIF	CHRYSTILE
011	011 isolation plafond	Négatif	/

(B) : les analyses sont accréditées par BELAC ISO 17025 (Nr 005-TEST)

Fin des analyses couvertes par l'agrément du SPF

(Analyste : Ciccotelli A.)



Gembloux, le 30 juin 2011
SGS Belgium S.A.



G. BAYEUL

Operation Manager Amiante

DISCLAIMER

A moins qu'il en ait été convenu autrement, les commandes sont exécutées sur base de la version la plus récente des conditions générales de SGS Belgium. Ces conditions vous seront de nouveau envoyées sur simple demande. L'attention est attirée sur la limitation de la responsabilité, ainsi que sur les points en matière de compensation et de compétences, comme déterminées par ces conditions. Chaque détenteur de ce document est censé savoir que les informations relatées dans ce document ne reprennent que les constatations de SGS Belgium au moment de son intervention et endéans les limites des instructions éventuelles du client. SGS Belgium n'est responsable que vis-à-vis de son client et lors d'une transaction commerciale, ce document ne décharge pas les parties de leur obligation d'exécuter tous leurs droits et obligations émanant des documents de transaction. Chaque adaptation non-approuvée ainsi que l'imitation ou la falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale et toute personne commettant une infraction sera poursuivie en justice.